

## POUR UN FINANCEMENT EQUITABLE ENTRE LES GENERATIONS

---

Olivier Ferrand  
Le 11 juin 2010

---

Les enjeux financiers de la réforme des retraites sont sérieux : selon le dernier rapport du Conseil d'orientation des retraites (COR), un besoin de financement de l'ordre de 2 points de PIB à horizon 2050. Avec un calendrier très marqué : 1 point immédiatement, dès 2010 ; et 1 point sur le long terme.

Sur qui doivent porter les efforts d'ajustement ? Pour y répondre, il y a un angle mort de la réflexion : l'objectif de solidarité intergénérationnelle que se fixe le système. Quel est le niveau de vie que la collectivité souhaite garantir aux retraités ? Implicitement, le système français vise aujourd'hui la parité de niveau de vie. C'est un objectif de haut niveau, légitime : la retraite est désormais un temps de la vie à part entière, la parité garantit aux retraités qu'ils pourront profiter de ce temps dans les mêmes conditions que lorsqu'ils étaient actifs.

Si l'on se fixe de manière explicite cet objectif de parité, alors on peut décliner les grandes décisions paramétriques à prendre.

A court terme, tout d'abord, nous nous situons dans une situation historique exceptionnelle : le niveau de vie moyen des retraités d'aujourd'hui est légèrement supérieur à celui des actifs (106%, selon le COR). Le système français, au regard d'un tel objectif de parité, « surperforme ». La logique est dès lors de faire contribuer les retraités aisés d'aujourd'hui, au même titre que les actifs, au bouclage financier du système. Cette contribution pourrait se faire via l'alignement de la fiscalité des retraités aisés sur les actifs. Les retraités bénéficient d'une fiscalité dérogatoire : ils acquittent un taux réduit de CSG (6.6%, voire 3.8% ou même 0, contre 7.5% pour les actifs), bénéficient d'un abattement pour frais professionnels à l'impôt sur le revenu, ainsi que de diverses exonérations fiscales. Ces dérogations étaient légitimes dans le monde d'hier, où les retraités étaient pauvres. Elles ne le sont plus aujourd'hui, puisque les retraités sont en moyenne aussi « riches », voire même un peu plus, que les actifs. Est-il normal qu'Antoine Zacharias, titulaire d'une retraite-chapeau de 2.5 millions d'euros par an, acquitte une CSG au taux de 6.6%, inférieure à un travailleur au smic qui doit supporter un taux de 7.5% ? Est-il normal qu'un foyer de retraités à 4.000 euros par mois ait droit à un abattement professionnel à l'impôt sur le revenu alors que le travailleur au smic, qui lui expose des frais professionnels pour aller travailler, n'en bénéficiera pas ? Bien évidemment, il reste des retraités pauvres et il n'est pas question de toucher au pouvoir d'achat des petites retraites. Un alignement fiscal des seuls retraités aisés sur les actifs rapporterait plus de 5 Md€ par an.

A court terme, la logique est également de ne pas mettre à contribution les salaires : le niveau des cotisations en France est déjà élevé (un taux apparent de 28.8% contre par exemple 16% en Suède) ; et une hausse des cotisations aboutirait à une baisse supplémentaire du niveau de vie des salariés, déjà durement touchés par la crise. Les recettes complémentaires devront être trouvées ailleurs, notamment dans la taxation du patrimoine : elle met à contribution toutes les générations (et pas les seuls actifs) et en appelle à la solidarité des Français les plus aisés. En ce sens, Terra Nova propose la taxation des niches sociales les plus élitistes (celles qui fournissent des compléments de revenus aux hauts salaires) et une majoration de 8.2% à 10% de la CSG « patrimoine ».

A long terme, en revanche, si rien n'est fait, les pensions relatives vont régresser. Ce serait la « double peine » pour les actifs d'aujourd'hui : des efforts importants pour maintenir les retraites d'aujourd'hui à un niveau élevé, et leur propre retraite amputée demain. L'objectif de parité commande qu'un effort soit fait pour préserver les retraites de demain.

Si les mesures d'âge doivent être écartées à court terme, car elles ne seraient ni efficaces ni équitables, elles sont en revanche incontournables à long terme. La dégradation du système a une origine pour l'essentiel démographique. L'espérance de vie a fortement augmenté depuis un demi-siècle, passant de 65 à 81 ans ; or l'âge effectif de la retraite n'a pas bougé, proche de 60 ans. L'allongement de 16 ans de la durée d'espérance de vie a été recyclé intégralement en années de retraite. Il n'est pas possible de continuer plus avant, en ayant de moins en moins d'actifs finançant de plus en plus de retraités. A problème démographique, il faut une solution démographique.

La gauche et les syndicats l'ont dit abondamment : le recul de l'âge légal au-delà de 60 ans n'est pas une solution équitable, elle ferait payer l'ajustement aux carrières longues, c'est-à-dire aux salariés les plus modestes, les moins qualifiés, ceux qui ont commencé à travailler le plus tôt et souvent sur les métiers les plus pénibles. Il faut jouer sur l'autre levier : la durée de cotisation. La loi Fillon de 2003 prévoit déjà une augmentation de la durée de cotisation de 40.5 annuités en 2010 à 41.5 annuités en 2020. Il sera nécessaire de poursuivre le mouvement au-delà de 2020. Les abaques du COR indiquent qu'il faudra monter l'âge moyen effectif de départ en retraite autour de 65 ans pour équilibrer le système à horizon 2050.

Mais il y a un préalable impératif : une réforme en profondeur du marché du travail. Les mesures d'âge à marché du travail inchangé sont vouées à l'échec : elles transforment un « jeune » retraité en « vieux » chômeur et transfèrent le mistigri du déficit des caisses de retraite aux caisses de l'Unedic, sans régler le problème. Et elles sont dangereuses : en rendant plus difficiles les carrières pleines, elles feraient baisser le niveau des pensions. Il faut une réforme de l'emploi des séniors, bien sur : on sait que le taux d'emploi des 55-64 ans est anormalement bas en France (38%), et qu'il y a trois ans d'écart entre l'âge moyen de cessation d'activité (58.5 ans) et l'âge de liquidation de la retraite (61.6 ans), trois ans à « galérer » dans des dispositifs publics d'attente (chômage, maladie longue durée, allocations pour handicapés, préretraites...). Mais aussi une réforme de l'emploi des jeunes et des femmes, anormalement bas en France également. Au total, c'est à une « déconcentration » du travail, sur-concentré sur un cœur productif trop étroit et trop « pressuré », qu'il faut s'atteler. Terra Nova propose une batterie de mesures volontaristes en ce sens.



Pour une bonne part, l'avenir des retraites se joue à l'extérieur du système de retraite : sur le marché du travail.